21255 - Le jugement du redressement des dents

question

Comment juger le redressement des dents quand la machoire inférieure est petite et comporte des dents superposées et inclinées et que la machoire supérieure comporte des dents trop poussées vers l'avant. Il faut savoir que la pose de la prothèse nécessite l'extraction de dents pour créer de l'espace. Après le retrait de la prothèse, on aura besoin de raffiner les dents pour éliminer la matière utilisée pour fixer le fer?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Cheikh Salih al-Fawzaan a été interrogé sur le redressement des dents. Il a dit: « si cela s'avère nécessaire pour réparer un défaut affectant les dents, il ne représente aucun inconvénient. En l'absnece d'un besoin, ce n'est pas permis. Bien plus, il est interdit de limer les dents pour les écarter les unes des autres à une fin purement esthétique. C'est même l'objet d'une menance parce qu'inutile et causant la modification de la création d'Allah.

Quand l'intervention est de nature thérapeutique ou repose sur la nécessité de réparer des dents pour rendre plus facile de manger ou pour redresser les dents, cela ne représente aucun inconvénient.

S'agissent de l'enlèvement des dents de trop, cheikh Ibn Djabrine en dit: « il n'y a aucun inconvénient à se débarraser d'une dent de trop car elle déforme l'apparence et gène l'intéressé…Cela dit, il n'est pas permis de se limer les dents pour les écarter les unes des autres